Règlement du jeu DUCROS « Tous champions du BBQ ! »

Préambule :

Les circonstances exceptionnelles ont obligé à :

- ***Reporter la date de début de ce jeu au 06/05/2020***
- ***Revoir la mécanique de ce jeu mentionnée dans l'extrait de règlement. Ainsi concernant les participations via le site internet, les gagnants sont déterminés par tirage au sort (voir article 5) et non par instants gagnants***.

Mais le nombre et la nature des dotations demeurent inchangés.

Article 1 - Société organisatrice

La société MC CORMICK, dont le siège social est situé 315 rue Marcel Demonque – 84917 Avignon cedex, immatriculée au RCS d'Avignon sous le numéro 622 980 027 (ci-après, la « Société Organisatrice »), organise dans les magasins participants en France métropolitaine (Corse comprise), **du 06/05/2020 au 31/08/2020** inclus un jeu avec obligation d'achat, appelé « Tous champions du BBQ ! » (ci-après « l'Opération »).

Article 2 - Participation

L'Opération est ouverte à toute personne majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres de la Société Organisatrice, de ses partenaires ainsi que des membres de leurs familles en ligne directe.

Article 3 - Connaissance de l'Opération

L'Opération est portée à la connaissance du public par :

- **Les supports de communication en point de vente** (publicité sur le lieu de vente – PLV-feuillets d'information)
- **Les sites internet** www.ducros.fr et www.bbq.ducros.fr

Article 4 - Dotations

Les lots mis en jeu pour l'ensemble de l'Opération sont :

- **10 Babyfoot « café » Rene Pierre**, Joueurs en plastiques de belle finition, baby-foot stable en panneau mélaminé, livré avec 2 balles en liège blanches, dimensions extérieures. 1.50x1.05m, hauteur : 0.89 m, poids : 47kg, d'une valeur commerciale unitaire de 549 € ttc.
- **10 Barbecue Weber noir**, Original Kettle E-5710 à charbon, composé d'une grille de cuisson de 57 cm de diamètre en acier chromé, d'une cuve et d'un couvercle en acier émaillé, d'un thermomètre intégré au couvercle, d'un clapet d'aération en aluminium pour une bonne circulation d'air avec poignée à isolation thermique, de roues en plastique thermo durci résistant aux intempéries, de pieds surélevés pour une meilleure condition durant les cuisson, de crochets porte-ustensiles intégrés à la poignée de la cuve, d'un système de nettoyage One-Touch pour un nettoyage facile, d'un cendrier plus profond

pour éviter que les cendres ne s'envolent et d'un bol doseur de briquettes, d'une valeur commerciale unitaire de 219€ ttc.

- **250 Duos de tabliers Ducros adulte-enfant,** 100% coton, avec une double poche sur le devant, un tour de cou réglable, couleur noir avec impression « Ducros » d'une valeur commerciale unitaire de 23€ ttc.
- **250 Ustensiles de barbecue Weber**, composé d'une spatule et d'une pince en acier inoxydable et équipé d'un crochet, d'une valeur commercial unitaire de 19.99€ ttc.
- **250 Ballons de foot Ducros,** ballon blanc et noir, taille 5, d'une valeur commerciale unitaire de 6€ ttc.
- **1500 bon de réduction Ducros, d'une valeur unitaire de 2€ ttc.**

Les lots sont répartis selon les 2 canaux de jeu possible pour cette opération :

Canal de participation	Barbecue	Baby-foot	Ballons	Ustensiles de barbecue	Duo de tabliers adulte-enfant	Bon d'achat
Jeu en magasin	5	5	200	200	200	0
Jeu en ligne	5	5	50	50	50	1500

Article 5 - Modalités de participation et désignation des gagnants

Pour participer, 2 possibilités :

A/ Dans les magasins proposant une animation

1. Une carte à gratter sera remise par l'Animateur(trice) contre l'achat simultané de 2 produits Ducros au choix.
2. Le consommateur gratte la case à gratter et sait immédiatement s'il a gagné ou perdu, et en cas de gain, la nature de son gain.
3. Le gagnant doit alors se rendre sur le site www.bbq.ducros.fr entre le 06/05/2020 et le 31/08/2020 inclus, compléter le formulaire en remplissant les champs d'identification obligatoires et en renseignant les 2 codes à barres des produits Ducros, ainsi que le code présent sur la carte à gratter, et télécharger une photo du ticket de caisse justifiant de l'achat de ces 2 produits Ducros.
4. Le gagnant accepte alors le règlement de jeu.
5. Après vérification des éléments, son lot lui sera envoyé.

B/ Dans les magasins ne proposant pas d'animation, il suffit de :

1. Acheter simultanément 2 produits Ducros au choix.
2. Se rendre sur le site www.bbq.ducros.fr entre le 06/05/2020 et le 31/08/2020 inclus muni de son ticket de caisse justifiant de l'achat de 2 produits de la marque Ducros.
3. Compléter le formulaire de participation en ligne en remplissant les champs obligatoires.
4. Télécharger une photo du ticket de caisse, justifiant l'achat des 2 produits Ducros daté entre le 06/05/2020 et le 31/08/2020
5. Accepter le règlement de jeu et cliquer sur « Jouer »

5 tirages au sort parmi les participations conformes désigneront ensuite les gagnants :
Tirages au sort les 15 juin, 29 juin, 15 juillet, 10 août et 4 septembre 2020

A chaque tirage au sort sont mis en jeu : 1 barbecue Weber, 1 babyfoot René Pierre, 10 ballons de football, 10 duos de tabliers, 10 kits ustensiles Weber et 300 bons de réduction de 2€

Il est possible de jouer plusieurs fois durant la période du jeu. En revanche, il est impossible de jouer plusieurs fois avec la même preuve d'achat ; à chaque participation doit correspondre un ticket de caisse unique.

Il est précisé que toute participation avec des informations manquantes, fausses, incomplètes ne sera pas prise en compte.

Attention : Un seul barbecue Weber ou Babyfoot René Pierre attribué par foyer (même nom, même adresse postale) et/ou par adresse email, tout canal de participation confondu pendant toute la durée du jeu.

Article 6 - Information des gagnants et attribution des lots

Les gagnants, qui ont participé en magasin via des cartes à gratter, sont informés immédiatement de leur gain et doivent pour recevoir leur lot se rendre sur www.bbq.ducros.fr (cf. article 5)

Les gagnants, qui ont été désignés par les tirages au sort, sont informés nominativement par email.

Les gagnants des barbecues et des baby-foot recevront leur lot par transporteur avec prise de rendez-vous préalable sous un délai d'environ 6 semaines, après détermination des gagnants.

Les gagnants des ballons, des tabliers, des ustensiles pour barbecue et des bons d'achats recevront leur lot par voie postale sous un délai de 6 à 8 semaines, après détermination des gagnants.

Article 7 – Utilisation de l'image du gagnant

Sous réserve d'obtenir l'accord préalable exprès et individuel du gagnant, la Société Organisatrice pourra diffuser ses nom, coordonnées, photographie, enregistrements de son image et de sa voix sous la forme d'image fixe ou animée, pour son propre compte sur tous supports, pendant un délai maximal de 6 (six) mois à compter de la date de fin de l'Opération et sur le territoire de la France Métropolitaine (Corse comprise). La diffusion du nom, coordonnées, photographie et/ou enregistrements de son image et de sa voix sous la forme d'image fixe ou animée du gagnant n'ouvrira droit, dans les conditions susvisées, à aucun autre droit ou contrepartie financière à son profit que celui de la remise de son lot. L'accord du gagnant sera régularisé par la signature d'un formulaire d'autorisation.

Article 8 - Indisponibilité des lots

Les lots ne pourront en aucun cas être échangés à la demande des gagnants, contre leurs valeurs en espèce, ou contre toute autre dotation, pour quelle que raison que ce soit.

En cas d'indisponibilité du lot, pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, un lot de nature et de valeur équivalente sera attribué au gagnant, sans que cette substitution puisse engager la responsabilité de la Société Organisatrice.

Article 9 - Dépôt et mise à disposition du règlement

Le règlement complet est déposé chez la SELARL LEGAHUIS CONSEILS, Maître LELIEVRE, 5 rue de la Lionne, 45000 ORLEANS. Il est envoyé gratuitement sur simple demande écrite adressée avant le 05/09/2020 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :
Jeu DUCROS TOUS CHAMPIONS DU BBQ !
– FACILITY n°200201 –
13915 MARSEILLE CEDEX 15

Il est également disponible gratuitement sur www.ducros.fr et www.bbq.ducros.fr

Les frais d'affranchissement liés à cette demande sont remboursés (tarif lent en vigueur – 20g) sur demande écrite concomitante avec RIB (avec IBAN). Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) et par IBAN.

Article 10 - Fraude

10.1 La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier la qualité des participants et notamment s'ils répondent aux conditions énoncées à l'article 2 du présent règlement.

10.2 La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie de l'Opération ou des participations s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelle que forme que ce soit, dans le cadre de la participation à l'Opération ou de la détermination du gagnant.

10.3 Elle se réserve par ailleurs le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 11 - Force majeure

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'Opération en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Article 12- Responsabilité

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas de dysfonctionnement ou de défaillance du réseau de La Poste ou du transporteur et, notamment, en cas de perte des courriers ou colis, de leur détérioration ou de leur livraison avec retard. De même, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas d'erreur d'acheminement des courriers ou colis en raison d'informations erronées fournies par le participant.

Article 13 - Données à caractère personnel

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un courrier à la Société Organisatrice, dont l'adresse figure à l'article 1 du présent règlement.

Article 14 - Contestation

Toute contestation ou réclamation relative à l'Opération devra être adressée à la Société Organisatrice à l'adresse suivante : MC CORMICK – 315 rue Marcel Demonque – 84917 Avignon cedex, et ne sera prise en considération que dans un délai de deux mois à partir de la clôture de l'Opération.